

Impôt sur le revenu

tout que de \$75,000 pour forer un puits de la classe D-2. Deux ou trois agriculteurs, un garagiste, un distributeur de machines aratoires, un médecin ou n'importe qui qui le désirait auraient bien pu constituer un syndicat, et réunir les \$75,000 à risquer dans le forage d'un puits. Les petites entreprises de forage étaient nombreuses à l'époque. Malheureusement, seuls les Américains pouvaient le faire. Si le puits foré ne donnait pas de pétrole, c'étaient \$75,000 envolés en fumée pour les Canadiens. Ceux-ci n'avaient pas le droit, comme les Américains, de déduire cette somme de leur revenu particulier. Ils se voyaient obligés de réunir encore \$75,000 ou \$150,000.

Quand on songe que la moyenne des puits productifs peut être d'un sur trois ou d'un sur quatre, particulièrement dans les champs pétrolifères marginaux, cet argent n'a jamais pu être recouvré. Nos amis américains pouvaient par contre déduire de leurs revenus ordinaires tous les frais improductifs de forage au cours d'une période de temps relativement courte. Voilà pourquoi il y avait toujours des capitaux de risque qui venaient des États-Unis. Quant aux Canadiens ils ne pouvaient se permettre de prendre des risques.

Malgré les instances répétées chaque année, les ministres successifs des Finances et leurs collaborateurs ont toujours rejeté, comme il avait été proposé, la règle de l'occupation principale. Mais nous y sommes arrivés petit à petit. On a d'abord parlé d'une proportion de 20 p. 100, proportion qui a peut-être atteint 50 p. 100. Les chiffres importent peu. Voilà enfin la règle supprimée, elle ne s'applique plus désormais. Toutefois, monsieur l'Orateur, il n'existe plus de champs pétrolifères où les indépendants peuvent faire des forages. Je le répète, dans les années 50, le forage d'un puits de classe D-2 revenait à environ \$75,000. La même chose aujourd'hui coûterait entre \$400,000 et \$500,000. Les frais d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel se sont accrus tout autant sinon plus que ceux de bien d'autres secteurs.

● (1630)

Aussi, je trouve ridicule que les articles de fond des journaux et les commentateurs de la radio et de la télévision, en plus de certains néo-démocrates à la Chambre, poussent les hauts cris parce que, en termes de dollars, les recettes des sociétés pétrolières ont augmenté. Jour après jour, nous entendons le gouvernement dire que l'industrie doit se charger de trouver beaucoup plus de pétrole et de gaz. Mais examinons la hausse des coûts. Au lieu de \$75,000 ou \$100,000 pour un puits, le prix est maintenant passé à un minimum de \$500,000 et, dans le cas des puits de l'Arctique, entre 5 et 6 millions de dollars.

Comment allons-nous réaliser ces recettes? L'argent ne pousse pas dans les arbres. Bien sûr, si les socialistes pouvaient faire ce qu'ils veulent, il est certain qu'ils créeraient une société de la Couronne pour fournir les deniers publics. C'est elle qui fournirait l'argent. Mais nous ne sommes pas encore obligés de compter sur une industrie nationalisée du pétrole et du gaz.

C'est la même chose pour les mines. Il en est également ainsi dans l'ensemble du secteur de la fabrication, pour le remplacement du matériel et ainsi de suite. Mon sang ne fait qu'un tour quand j'entends des gens débiter des sottises au sujet des profits qui s'accroissent de x p. 100. Ils ne disent pas s'ils comparent \$100 et \$10 ou encore 1 million de dollars et \$100,000. Les pourcentages sont toujours les mêmes quoique les montants, diffèrent considérablement. Du point de vue économique, je m'étonne que d'aucuns soient assez naïfs pour

être dupes de ce genre d'arguments. Je pourrais en dire long sur l'intelligence de ceux qui font ce genre de critique. Ils sont d'une ignorance crasse ou ils cherchent délibérément à tromper.

J'espère que le ministre pourra nous expliquer exactement ce qu'il compte faire pour renforcer les règles sur les organismes et fondations de charité. Il semble que le public s'inquiète, à certains égards, de la survivance de certains organismes de charité parce qu'ils ne pourraient dépenser un certain pourcentage du revenu recueilli dans une année donnée. Cela pourrait créer un problème. J'espère que le ministre nous dira s'il a reçu des instances à ce sujet. Tout ce qu'on peut dire au sujet des particuliers, c'est que les nouvelles définitions et les ajustements s'appliquent à la résidence principale des contribuables, et ainsi de suite, supprimeront quelques-unes des anomalies de la loi de l'impôt sur le revenu.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques-uns des effets de ce qui semble être une série d'articles et d'éditoriaux publiés dans les journaux à la suite de l'espèce de déclaration du Conseil national du bien-être social. Le Conseil critique également ce qu'il appelle un «régime caché d'assistance sociale» qui émane de la législation de l'impôt sur le revenu. Je citerai deux éditoriaux parus dans les éditions des 10 et 11 novembre du *Journal* d'Ottawa. Cet article en conclut que tout le système est mauvais en se fondant, de toute apparence, sur une série de chiffres: certaines personnes doivent laisser au fisc tel pourcentage de leurs gains alors qu'un nombre bien plus élevé de gens ont des revenus inférieurs et n'ont par conséquent pas payé autant d'impôt. Je pense que le jugement du Conseil national du bien-être social quant aux répercussions des déductions d'impôts dans un régime d'impôt progressif, est totalement faux.

Le *Journal* a rendu un mauvais service à ses lecteurs en appuyant les hypothèses du Conseil national du bien-être social plus que moralement. Il a épousé une mauvaise cause. Voici un extrait de l'éditorial du 11 novembre:

Le Conseil national du bien-être social n'aime pas beaucoup la déduction pour frais de garde d'enfant prévue dans le régime fédéral d'impôt sur le revenu des particuliers. Il a une bonne raison pour cela. Avec une déduction de \$1,000, une femme qui gagne \$6,000 par an réaliserait une économie d'impôt de \$123 de moins qu'une femme gagnant \$20,000 par an. Il est impossible de justifier cette différence.

Évidemment qu'il y a une justification à cela. L'une a un revenu plus élevé—et un revenu de \$20,000 peut très bien se justifier sur le plan du travail. Nous ne vivons pas dans une société égalitaire pour prétendre que chaque contribuable féminin gagnant \$20,000 devrait être ramenée au niveau de celles qui gagnent \$6,000 par année. Depuis quand a-t-il été décidé que nous devrions gagner tous le même salaire? Je cite un autre extrait de cet éditorial:

Le Conseil émet également de fortes réserves sur les exemptions accordées pour les enfants à charge qui favorisent plus les riches que les pauvres.

On pourrait toujours dire que les riches sont tous ceux qui gagnent plus que nous. On considère que les exemptions pour les personnes à charge relèvent de la même catégorie que bien d'autres allocations. J'estime que même s'il fait des choses admirables, le Conseil national du bien-être social émet des opinions éminemment discutables. Pour ce qui est de cet article ou communiqué du Conseil, je me rangerais plutôt à l'opinion d'un résident bien connu de Winnipeg, un homme éminent parmi les collaborateurs du gouvernement puisqu'il fut le chef